

Conseil communal du 28 mars 2019

**Question orale de M. Marc Naether, conseiller communal, concernant « L'achat d'un vélo cargo électrique »**

**Mondelinge vraag van de Heer Marc Naether, gemeenteraadslid, betreffende « De aankoop van een elektrische vrachtfiets »**

**M. Marc Naether, conseiller communal – Groupe MR :** J'ai quelques questions sur l'achat par la commune d'un vélo électrique cargo.

Combien a-t-il coûté ? Je suppose que les procédures à suivre en matière de marchés publics ont été respectées.

Ce vélo remplace-t-il une voiture ou s'agit-il d'un moyen de transport supplémentaire ?

Fonctionne-t-il avec une énergie verte ou normale ?

À quelles fins ce vélo est-il utilisé ? Est-il prêté à des citoyens ? Dans l'affirmative à quel tarif et à quelles conditions ?

**M. Thierry Van Campenhout, échevin de la Politique de la Ville – LB :** Cette acquisition, dont nous nous félicitons, a été portée par l'équipe des Saingilliculteurs de la Cellule de Végétalisation urbaine et de la Politique de la ville.

Le vélo a coûté 5.500 euros tout compris. Les procédures à suivre pour les marchés publics ont bien sûr été respectées et quatre fournisseurs ont été consultés.

L'achat est financé par le budget de la Politique de la ville et est à 100% subventionné par la Région.

Le vélo constitue en effet une alternative à une voiture communale afin d'avoir une plus grande souplesse dans les moyens de déplacement. Nous avons opté pour un moyen de transport moins coûteux à l'achat, plus simple à utiliser dans le trafic, plus facile à stocker et non polluant.

Il est exclusivement utilisé par les Saingilliculteurs car il nécessite un apprentissage. Il n'est donc pas prêté.

Nous l'utilisons pour se déplacer, même à vide, d'un point à un autre, faire de la reconnaissance de plantes grimpantes, transporter des plantes, du compost, etc. Il a servi tout récemment à faire la navette entre les pieds d'arbre pour y déposer des sacs de graines ou de terre sans avoir de problèmes de stationnement ou d'encombrement de la voirie.

Le chargement se fait par une simple prise électrique. On démonte la batterie et on la connecte à son chargeur. La source d'énergie électrique est fournie dans le cadre du marché « énergie » de la commune – un marché d'énergie verte –, comme il s'agit d'un service hébergé dans un bâtiment communal.

Comme vous l'avez souligné l'initiative est toute récente, il est donc trop tôt pour en faire une évaluation. Toutefois, pour avoir rencontré l'équipe sur le terrain, je peux vous dire qu'elle s'en réjouit.

**M. Marc Naether, conseiller communal – Groupe MR** : Je vous remercie.

**Question orale de Mme Celi Rodriguez, conseillère communale, concernant « L'absence d'éclairage public et l'insécurité grandissante dans le quartier de l'avenue Henri Jaspar et de la Porte de Hal »**

**Mondelinge vraag van Mevrouw Celi Rodriguez, gemeenteraadslid, betreffende « De afwezigheid van openbare verlichting en de groeiende onzekerheid in de wijk van de Henri Jasparlaan en de Hallepoort ».**

**Mme Celi Rodriguez, conseillère communale – cheffe de groupe MR :** Depuis plusieurs semaines déjà, les riverains de l'avenue Henri Jaspar et de la Porte de Hal se plaignent du manque d'éclairage dans le quartier qui génère une insécurité grandissante.

Bruxelles Mobilité, dans sa réponse du 12 mars dernier, minimise la situation et annonce que le problème sera résolu pour la fin avril, soit presque deux mois plus tard ! Ce délai n'est pas acceptable.

Il nous revient de plusieurs riverains que vols à l'arraché et agressions diverses se succèdent à la sortie du métro de la Porte de Hal. Agissant dans l'obscurité, les auteurs prennent facilement la fuite en direction du parc.

Cette situation favorise également le dépôt clandestin d'ordures aux abords du parc voire dans le parc même, dégradant ainsi l'image de notre commune. Est-ce là l'image que la commune veut donner de la capitale de l'Europe ?

Il ne s'agit pas du tout, comme le soutient Bruxelles Mobilité, de « pertes intermittentes » mais bien des soirées et nuits entières sans éclairage. Il en va de la sécurité des riverains et des passants

Que compte faire la commune et dans quels délais ?

Pourquoi ne pas mettre en place un éclairage alternatif comme Bruxelles Mobilité en utilise sur ses chantiers ?

**Mme Catherine Morenville, échevine de l'Espace public – Ecolo-Groen :** Je vous remercie pour votre question qui nous donne l'occasion d'expliquer les différentes démarches que nous avons entreprises jusqu'ici.

L'éclairage public communal est géré à 80% par Sibelga et à 20% par Mobiris, soit Bruxelles Mobilité. Pour le quartier de l'avenue Henri Jaspar et de la Porte de Hal, c'est en effet Bruxelles Mobilité qui est compétent.

Cela fait des mois que ces problèmes d'éclairage se posent. D'abord intermittents, ils sont désormais continus. Et pour comble, le quartier n'est pas éclairé la nuit mais l'est en journée !

Chaque semaine, nos services et moi-même recevons des mails de riverains. Les plaintes sont également encodées sur le site fixmystreet. Mobiris, qui est censé résoudre les problèmes, ne le fait pas. Nous faisons à chaque fois suivre les plaintes.

À force de ne pas avoir de réponses, M. le bourgmestre a envoyé un courrier dont je vous lis un extrait : *« Depuis plusieurs semaines, l'éclairage public de l'avenue Henri Jaspar et de l'avenue de la Porte de Hal dysfonctionne gravement. À la suite de nombreuses plaintes d'habitants, nos services ont encore constaté cette semaine l'obscurité totale qui règne la nuit sur l'ensemble de la rue Henri Jaspar et la quasi-obscurité de l'avenue de la Porte de Hal, entre la rue d'Angleterre et la chaussée de Waterloo. Les signalements sur fixmystreet sont pourtant déclarés solutionnés par votre administration, ce que les habitants déplorent bien évidemment. Quand mon administration interroge Mobiris, aucune explication et aucun délai de réparation ne sont communiqués.*

*Je suis très préoccupé par la sécurité publique. Il est impératif que des mesures soient prises de toute urgence et que Bruxelles Mobilité prenne contact avec le service des Espaces publics afin de communiquer les actions qui seront mises en place. »*

Comme nous n'avons pas eu de réponse, un deuxième courrier a été envoyé directement au ministre compétent, M. Pascal Smet. *« M. le ministre, je me tourne vers vous au sujet du problème récurrent de l'éclairage défectueux à l'avenue Henri Jaspar et à l'avenue de la Porte de Hal à Saint-Gilles. Les habitants s'en inquiètent légitimement. Nos services ont contacté à de nombreuses reprises Mobiris afin de résoudre ce problème, sans succès pour l'instant. C'est dans ce contexte que je sollicite votre intervention afin d'attirer l'attention de vos services sur ce problème récurrent pour qu'une solution soit trouvée rapidement. »*

Nous n'avons pas reçu de réponse non plus. Tous les jours, nous envoyons les plaintes des habitants à Mobiris et, pour l'instant, il n'y a pas de solution. Je ne sais d'ailleurs pas comment vous avez réussi à obtenir une date pour les réparations car, de notre côté, nous n'arrivons même pas à obtenir de Mobiris une date-limite.

Cette situation favorise en effet le dépôt de déchets clandestins et l'insécurité, même si celle-ci n'est pas uniquement liée à l'obscurité.

À ce sujet, M. Picqué a eu une rencontre avec M. Close, le bourgmestre de la Ville de Bruxelles, afin de conclure une convention entre les deux communes sur l'insécurité du parc de la Porte de Hal. Je lui cède la parole pour qu'il vous en dise quelques mots.

**M. Charles Picqué, bourgmestre :** Nous aurons l'occasion d'en reparler en Conseil de police. Nous avons fait faire un examen de la situation le long de la zone frontalière qui sépare les communes de Saint-Gilles et de la Ville de Bruxelles. Le périmètre d'analyse retenu va grosso modo de la gare du Midi à la Porte Louise et inclut donc le quartier de la Porte de Hal où l'on a enregistré une recrudescence de plusieurs délits.

Nous trouvons, M. Close et moi-même, qu'il faut absolument signer un protocole d'accord et de coopération entre la zone Midi et Polbru – la police de Bruxelles-Ixelles –, car c'est intenable. Nous sommes là dans une zone qui est d'autant plus à risque que la Ville de Bruxelles a changé son mode de fonctionnement et d'action dans ce quartier.

Auparavant, une équipe de policiers de la zone de Bruxelles Ville était spécifiquement dédiée à ce quartier. Aujourd'hui, Polbru a décidé d'agir par le biais de son service d'intervention. C'est tout le débat, que nous avons eu parfois, qui tourne autour de la question du choix entre une police de proximité, centrée sur un quartier, et une police centrale d'intervention, pour assurer notamment le maintien de l'ordre. Polbru se rend compte que cela renvoie à deux philosophies de la police qu'il va falloir concilier via un protocole. Il est vrai que les résidents sont plus nombreux sur la rive saint-gilloise que sur la rive bruxelloise. Néanmoins, le personnel des hôpitaux ou du ministère de la Justice se plaignent, eux aussi, de l'insécurité.

Votre question soulève donc un problème plus général lié à la sécurisation de ce quartier. Cependant, la sécurité n'est pas seule en jeu. Il peut aussi y avoir des problèmes de sécurité routière, de prévention de délits de malpropreté, etc.

Nous allons donc essayer de travailler par le biais d'un protocole d'accord avec la zone de Polbru, ce qui serait une première.

**Mme Celi Rodriguez, conseillère communale – cheffe de groupe MR :** Qu'en est-il de la possibilité d'installer un éclairage alternatif comme le fait parfois Bruxelles Mobilité pour ses chantiers ?

**Mme Catherine Morenville, échevine de l'Espace public – Ecolo-Groen :** Nous n'avons pas reçu de réponse à cet égard non plus.

**Mme Celi Rodriguez, conseillère communale – cheffe de groupe MR :** Merci.

**Question orale de M. Francesco Iammarino, conseiller communal, concernant « La Foire des vigneron »**

**Mondelinge vraag van de Heer Francesco Iammarino, gemeenteraadslid, betreffende « De Wijnbeurs »**

**M. Francesco Iammarino, conseiller communal – Groupe Ecolo-Groen :** Du 15 au 18 mars s'est tenue la 26<sup>e</sup> édition de la traditionnelle Foire des Vignerons sur la place Van Meenen. Cet événement, qui a rassemblé plus d'une soixantaine de vigneron, participe sans aucun doute au rayonnement et au dynamisme de Saint-Gilles puisqu'il attire dans notre commune des amateurs de vins venus des quatre coins de la Région bruxelloise, voire au-delà. Néanmoins, comme chaque année, des habitants, notamment des riverains, ont émis une série de critiques.

Ils dénoncent les nuisances, et principalement le bruit, occasionné par l'événement lui-même mais aussi par le générateur qui fonctionne 24h/24 ; l'impact environnemental et la pollution générée par l'événement, la privatisation de l'espace public ainsi que l'importance de l'infrastructure déployée, que certains, par ailleurs, jugent peu esthétique.

Devenu échevin récemment, vous n'avez évidemment eu aucune influence sur l'édition 2019. Mais qu'en sera-t-il des prochaines ?

Comptez-vous apporter des modifications pour répondre à ces critiques ? Si oui, avez-vous une idée de la manière dont vous allez procéder ? Envisagez-vous d'intégrer les riverains dans la réflexion ? Quels changements souhaitez-vous apporter ?

**M. Mohssin El Ghabri, échevin du Développement économique – Ecolo-Groen :** Vous l'avez dit, je suis entré en fonction alors que ce projet avait déjà été programmé mais je l'ai pleinement endossé. Je n'en ai pas seulement hérité mais j'ai essayé de l'organiser au mieux. Je suis très heureux de l'avoir endossé, parce que, pour être honnête, c'est un projet pour lequel je n'avais aucune attente, ni positive ni négative. Et j'ai été assez content du rayonnement et de la diversité des publics qu'il a touché. Vous avez parlé des vigneron mais le public aussi est venu nombreux. Je ne dispose pas encore des chiffres parce que la Foire s'est déroulée il y a peu. Cet événement est positif pour le dynamisme commercial de la commune.

Des critiques m'ont en effet été adressées, ainsi qu'à M. le bourgmestre. Elles ne sont pas très nombreuses – il n'y en a que trois – mais cela ne signifie pas qu'elles ne sont pas légitimes. Elles portaient sur les points que vous avez soulevés.

Le premier concerne le bruit lié aux générateurs qui tournent 24h/24h, en raison de la structure et de la nécessité de conserver les vins. Il est clair qu'il faut apporter des améliorations à ce niveau. C'est la démarche qui va être engagée, notamment avec l'exploitant du lieu. Nous allons examiner la possibilité soit de déplacer les générateurs – si leur présence est indispensable – et réduire ainsi leur portée, soit de s'en passer, en reliant l'infrastructure au système de la commune.

Des mesures ont été prélevées pour vérifier si on était en deçà ou au-delà des seuils imposés par Bruxelles Environnement. Malheureusement, ce n'est pas cette administration qui a procédé aux mesures et les données recueillies étaient contradictoires. Nous allons veiller à ne pas dépasser ces seuils, voire à réduire totalement le bruit en déplaçant les générateurs.

On n'est évidemment pas sur un modèle très écologique. Il faut aussi réfléchir à cette dimension et l'opérateur y est ouvert. Le fait qu'il y ait eu assez peu de réclamations va nous permettre d'intégrer les plaignants dans une réflexion avec l'opérateur pour travailler ensemble aux améliorations à apporter. Comme nous avons eu peu de réclamations, nous avons pu assurer un suivi et nous nous sommes aperçus que les personnes qui se plaignaient ne demandaient pas la fin de l'événement mais une adaptation en termes de bruit et d'empreinte écologique. L'opérateur y est ouvert et la commune souhaite aller vers un tel modèle. Nous allons organiser une réunion, y compris avec les riverains, pour voir comment améliorer le dispositif tant au niveau du bruit que de l'empreinte écologique.

**M. Francesco Iammarino, conseiller communal – Groupe Ecolo-Groen :** Je vous remercie pour votre réponse.



**Question orale de Mme Marie-Hélène Lahaye, conseillère communale, concernant « L'interdiction d'accès des enfants aux bâtiments dans le cadre du BANAD Festival »**

**Mondelinge vraag van Mevrouw Marie-Hélène Lahaye, gemeenteraadslid, betreffende « Het verbod op toegang van de kinderen aan de gebouwen in het kader van het BANAD festival »**

**Mme Marie-Hélène Lahaye, conseillère communale – Groupe Ecolo-Groen :** Une société « enfants admis » est une question qui me tient à cœur. D'abord, parce qu'elle permet aux enfants d'accéder à une série de connaissances, générales, sociales ou culturelles ; ensuite, parce qu'en excluant les enfants, on exclut indirectement d'autres catégories de personnes, notamment les jeunes parents et, en particulier, ceux qui n'ont pas les ressources financières ou familiales de faire garder leurs enfants, ou encore la fraction de la population majoritairement assignée aux soins aux enfants, autrement dit : les femmes. Ce n'est donc pas anodin de discriminer les enfants, surtout sans raison valable.

Récemment a eu lieu le festival BANAD, qui permet au public de visiter différents bâtiments Art nouveau et Art déco, habituellement inaccessibles. Cet événement attire beaucoup de monde et suscite entre autres l'intérêt de parents avec enfants.

Lors de ce festival, certains bâtiments, notamment l'Hôtel Solvay, ont été déclarés « enfants non admis ». J'ai essayé d'en comprendre les raisons. Les organisateurs n'ont pu me fournir d'explications. Ils se sont limités à me dire que le propriétaire considérait que les enfants allaient abîmer l'Hôtel Solvay.

Face à cette situation, j'aimerais savoir les mesures que compte prendre l'échevin de la Culture pour que les prochaines éditions de ce festival soient totalement enfants admis ?

**M. Mohssin El Ghabri, échevin de la Culture – Ecolo-Groen :** Je commencerai par quelques mots d'introduction sur les liens que la commune de Saint-Gilles entretient avec ce festival qui met en valeur l'Art déco et l'Art nouveau bruxellois. Il est organisé les trois derniers week-ends de mars par l'asbl Explore.Brussels.

Cette année, nous sommes partenaires du festival BANAD. Pour vous donner quelques chiffres : en 2018, ce festival a enregistré 24.000 entrées, dont 20.000 rien que pour les intérieurs ; 58 lieux étaient ouverts et 33 parcours guidés ont été organisés à pied, en bus ou à vélo.

Considérant ce rayonnement potentiel et intéressant pour la commune, nous avons décidé d'ouvrir les portes de nos institutions, en particulier, la Maison Pelgrims, l'Hôtel

Hannon et le musée Horta, auxquelles il faut ajouter un lieu privé, à savoir la maison de l'architecte Fritz Seeldrayers, qui se situe 52, rue Moris.

Nous sommes à la fin du festival et l'opération est déjà un succès pour ce qui concerne les établissements saint-gillois puisque, pour le seul week-end des 16 et 17 mars, la Maison Pelgrims a accueilli plus de 524 visiteurs, ce qui est considérable pour cette maison. En outre, le public était très diversifié et comprenait aussi des enfants.

Je partage l'ensemble des constats que vous posez dans votre question. Néanmoins, je voudrais rappeler qu'en aucune manière les institutions saint-gilloises n'appliquent ce genre d'interdiction à l'encontre des enfants. Au contraire. Non seulement on ouvre les portes de ces institutions aux enfants mais on essaie aussi de créer des parcours susceptibles de les intéresser afin de les faire adhérer à la richesse de ce patrimoine. Il ne s'agit pas seulement de leur ouvrir les portes mais aussi de faire un vrai travail pour inclure ce public-là.

L'Hôtel Solvay n'est pas situé à Saint-Gilles et c'est la seule institution à avoir imposé cette interdiction. Au départ, il voulait interdire l'accès au moins de 16 ans. Il y a eu une pression très forte des organisateurs pour que cette exclusion soit plus « relative » et ne s'impose qu'au moins de 12 ans. Les responsables de l'Hôtel Solvay justifient cette interdiction à la suite de dégâts irrémédiables causés au patrimoine lors d'une visite scolaire. Nous n'avons pas d'autorité, ni directe ni indirecte, sur l'Hôtel Solvay pas plus que sur le festival BANAD mais nous pouvons plaider, dans la mesure de nos moyens, pour que l'édition 2020 soit totalement enfants admis. Aujourd'hui, sur plus d'une cinquantaine d'établissements, seul l'Hôtel Solvay interdit l'accès aux jeunes enfants, donc on est proche de l'objectif.

On peut aussi plaider pour que, parallèlement, des assurances complémentaires soient apportées à ces établissements pour les protéger d'éventuels désagréments. Mettre en valeur le patrimoine représente toujours un équilibre délicat entre l'exposition des œuvres, le souhait de les montrer, et la nécessité de les conserver. Cet équilibre passe dans certaines situations par une restriction de l'accès. C'est ce que fait, par exemple, la Maison Horta, qui ne permet pas l'accès à plus de 45 visiteurs en même temps. Dans ce cas, la restriction se fait une base objective et non sur une base liée à l'âge ou à d'autres critères. Pour nous, c'est très important. Nous allons donc plaider pour une ouverture totale aux enfants, pour l'organisation de davantage de programmes à destination des familles et des enfants, mais aussi pour que des moyens soient alloués pour garantir la préservation de ce patrimoine. Préserver ce patrimoine est en effet la meilleure chose à faire pour les générations futures.

**Question orale de M. Marc Naether, conseiller communal, concernant « La coupe radicale des arbres le long de certaines voiries à Saint-Gilles »**

**Mondelinge vraag van de Heer Marc Naether, gemeenteraadslid, betreffende « Het drastisch kappen van bomen langs bepaalde wegen van Sint-Gillis »**

**M. Marc Naether, conseiller communal – Groupe MR :** Je m’interroge en effet sur la taille particulière des arbres le long de certaines rues saint-gilloises – mais aussi ailleurs à Bruxelles –, où on ne laisse que le tronc et pas une seule branche. C’est le cas, par exemple, chaussée de Waterloo ou avenue Demeur.

D’abord, je ne trouve pas cela très esthétique, mais je ne suis pas spécialiste. Ensuite, des citoyens qui s’y connaissent mieux que moi m’ont transmis des études scientifiques qui montrent que cette pratique a des effets négatifs sur les animaux – les oiseaux, les insectes, etc.

Pour quelles raisons procède-t-on de la sorte ?

Qui est responsable de la gestion des arbres ? La commune, la Région ou un autre acteur ?

Cette pratique a-t-elle une base scientifique ou relève-elle d’une tradition ?

Y a-t-il des alternatives ?

**Mme Catherine Morenville, échevine de l’Espace public – Ecolo-Groen :** Il s’agit d’une ancienne pratique culturelle qui remonte au début du XX<sup>e</sup> siècle. À l’époque, cette taille était habituelle, en particulier pour les arbres de grand gabarit. Elle permettait de les planter en bordure de voirie en évitant qu’ils ne développent une trop grande couronne et n’envahissent l’espace public ou les façades des maisons. Certaines administrations communales le font encore.

Ma réponse portera sur l’avenue Demeur, qui est une voirie communale, et non sur la chaussée de Waterloo, voirie régionale, où la taille des arbres est assurée par Bruxelles Mobilité.

La taille dite en tête de chat consiste à laisser un moignon sur lequel pousseront les jets. À Saint-Gilles, nous avons arrêté cette pratique en 2014 lorsqu’une nouvelle direction est arrivée aux espaces verts car, effectivement, ce n’est pas très bon pour les arbres. Toutefois, s’ils sont habitués à cette taille depuis des décennies, on ne peut l’arrêter brusquement sans risquer de gravement les affaiblir. Nous avons arrêté cette méthode mais on s’est aperçu que l’on était en train de fragiliser davantage encore les arbres les plus faibles. On a donc dû

revenir à cette coupe. On la pratique moins souvent puisque désormais on les taille non plus chaque année mais tous les deux ans.

Avenue des Villas, avenue Adolphe Demeur, avenue Jef Lambeaux et rue d'Angleterre sont les seules artères saint-gilloises où l'on procède encore de la sorte. De même, les tilleuls qui entourent la place Loix sont maintenus en tête de chat par manque d'espace pour le développement naturel de leur couronne.

Par conséquent, si on laisse ces arbres pousser, non seulement on les affaiblit mais les branches risquent de devenir trop lourdes et de provoquer des cassures dans les moignons.

Mais aujourd'hui on n'utilise plus cette méthode. Le nombre d'arbres encore taillés en tête de chat diminue mais il en reste quelques-uns.

Il faut ajouter que cette taille est réservée à certaines espèces d'arbres qui sont précisément aussi sur ces avenues.

**M. Marc Naether, conseiller communal – Groupe MR :** Je vous remercie pour votre réponse. Elle était très intéressante et nous avons tous appris quelque chose.